

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX TELEPHONE : 04.92.61.00.37 TELECOPIE : 04.92.61.28.02

Département des Alpes de Haute-Provence COMMUNE DE SISTERON

DMPTV 2022-11-16

DECISION DU MAIRE

DEMANDE DE
SUBVENTION DE FONCTIONEMENT
« ACCUEIL POUR TOUS »
A LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DES AHP

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23-05-2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une demande de subvention de fonctionnement à la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du dispositif « accueil pour tous » concernant l'accompagnement d'un enfant avec des difficultés.

DECIDE

ARTICLE 1: de signer une demande de subvention de fonctionnement à la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence pour la prise en charge du salaire d'une personne en renfort de personnel pour aider un enfant en difficulté. Cette prise en charge est demandée du 09/02/2023 au 30/06/2023. Elle est prévue sur les jeudis de 9 heures à 18 heures toutes les semaines jusqu'au 30/06/2023. Le salaire de la personne en charge de cette action est de 2959.20€ (16 jours à 9 heures soit 144 heures. Le coût horaire avec les charges du salaire est de 20.55€ soit 144x20.55=2959.20 arrondi à la somme de 2960€). La subvention demandée à la CAF est de 1776 euros représentant 60% de l'action, le financement restant pour la commune à savoir 1184 euros sera prise en charge par la commune de La Motte de Caire.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal

<u>ARTICLE 3</u>: Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations familiales des Alpes de Haute-Provence, Madame la Préfète des Alpes de Haute Provence.

Fait à Sisteron, le 12/01/2023

Le Maire,

D. SPAGNOU

Mis en ligne le 30/06/2023 Å 11h28

REÇU EN PREFECTURE le 12/01/2023